Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260114-2026_006_BC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
séance du 13 janvier 2026

Délibération N°2026-006-BC

Date de convocation : 07 janvier 2026

Membres du bureau en exercice : 9	Présents : 9	Votants : 9

Sollicitation d'une subvention au titre de la DETR 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 du mois de janvier à 16 heures 30, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	Mme CLAISSE Laurence Mme HENAFF Marie Claire M. JEZEQUEL Jean M. BODIGUEL Robert Mme GUILLERM Babeth M. MIOSSEC Gilbert M. DUFFORT Jean-Philippe M. GILET Yves-Marie
Absent(s) excusé(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. Yves-Marie GILET

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La prise des compétences liées au petit cycle de l'eau au 1er janvier 2024 a conduit à la mise en œuvre des conclusions du schéma directeur d'assainissement établi à l'échelle des 19 communes de la CCPL.

Les conclusions de cette étude patrimoniale prévoient en effet des préconisations sur les usines et réseaux existants en termes de réhabilitation, remplacement et renforcement.

Le programme 2026 est calqué sur les besoins en renouvellement pointés dans l'étude patrimoniale d'une part, et sur les remontées d'informations des exploitants de réseaux d'autre part, ces derniers s'appuyant sur l'historique des interventions sur les réseaux (obstructions, inspections caméra, exfiltrations d'eaux usées ou infiltrations d'eaux claires parasites) et les inspections nocturnes pointant les apports d'eau claire dans les réseaux d'eaux usées.

L'enjeu prioritaire du présent projet est de réhabiliter le réseau d'eaux usées situé rues Duguesclin, Bayard et Turenne sur Landivisiau pour limiter les exfiltrations d'eaux usées pouvant être sources de pollution, et de limiter les apports d'eaux claires parasites à l'origine d'apports hydrauliques supplémentaires en station d'épuration, ayant pour conséquence une

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260114-2026_006_BC-DE

baisse du rendement épuratoire de la station et des rejets d'eaux non traitées dans le milieu naturel (ici l'Elorn).

Le réseau d'assainissement situé rues Duguesclin, Bayard et Turenne sur Landivisiau, objet de la présente demande est inclus dans le bassin de collecte dit « 3 arbres ».

Le sous bassin de collecte « 3 arbres » présente un taux d'eaux claires parasites s'élevant à 41 % pour la campagne de mesures de nappe basse et 69 % en nappe haute.

Les apports pluviométriques représentent quant à eux une surface active de 7 088 m2 correspondant à un taux de mauvais raccordement de 13,3 %, l'un des plus élevés comparativement aux autres bassins de collecte.

Afin de s'affranchir de ses apports d'eaux claires sur le bassin de collecte considéré, il est proposé le remplacement de 653 ml de conduite avec reprise de 61 branchements. Le projet est estimé à 580 630 € HT et est éligible aux crédits affectés à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le taux d'intervention de la DETR se situe dans une fourchette de 20 à 50% du coût HT. A ce titre, la communauté de communes souhaite solliciter la DETR pour cette opération à hauteur de 232 000 € soit un taux de 40%. Le tableau prévisionnel de financement est ainsi établi :

DEPENSES		**RESSOURCES**	
Travaux	580 630 €	DETR	232 000 €
		Autofinancement	348 630 €
Total	580 630 €	Total	580 630 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Après avoir entendu son rapporteur, M. Yves-Marie Gilet, vice-président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide le projet renouvellement du réseau d'assainissement situé rues Duguesclin, Bayard et Turenne sur Landivisiau.**
- **Sollicite un financement dans le cadre de la DETR 2026 à hauteur de 232 000 € pour le financement de ce projet.**
- **Arrête les modalités de financement telles que visées ci-dessus.**
- **Autorise le Président ou son représentant à faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 14 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.



Le Président,
Henri BILLON.

